

## TABLE DES MATIÈRES

Choc de la retraite à l'horizon : 51 % croient qu'ils seront encore couverts par leurs régimes d'avantages sociaux.....	1
La Cour maintient la retraite obligatoire.....	2
Les premiers ministres contre le prolongement de la protection des brevets des médicaments ...	2
Selon la cour de la CB, les avantages gratuits ne sont pas un droit.....	3
Les soins de longue durée, une « bombe à retardement » ...	4 & 5
Flaherty rejette toute mesure additionnelle concernant la solvabilité des fonds de pension.....	6
Les assureurs abandonnent l'assurance permanente et d'autres produits.....	7
En bref.....	8

## Choc de la retraite à l'horizon : 51 % croient qu'ils seront encore couverts par leurs régimes d'avantages sociaux

Selon l'édition 2012 du Sondage Sanofi sur les soins de santé, plus de la moitié des employés qui bénéficient d'avantages sociaux croient qu'ils bénéficieront encore de ceux-ci à la retraite.

Selon le sondage, 51 % des employés s'attendent à être couverts par leurs régimes d'avantages sociaux après la retraite. En réalité, moins d'un quart des régimes d'avantages sociaux au Canada offrent une couverture après la retraite.

Ironiquement, les attentes sont les plus fortes chez les travailleurs âgés de 55 ans ou plus, soit ceux qui se préparent à une retraite imminente, alors que 69 % des répondants indiquent qu'ils s'attendent à bénéficier d'une telle couverture à la retraite.


*« À l'heure actuelle, les employés ne tiennent pas compte des coûts des soins de santé lorsqu'ils planifient leur retraite, »* déclare le directeur des ventes et des relations commerciales de Medavia Croix Bleue et membre du Conseil consultatif sur les soins de santé de Sanofi Pierre Marion. *« Plusieurs seront surpris de constater qu'ils ne sont désormais plus couverts. »*

On retrouve le plus grand nombre de ceux qui assument être couverts à la retraite chez les employés du gouvernement, dont 72 % indiquent qu'ils s'attendaient en effet à être couverts. Par ailleurs, seulement 37 % des employés du secteur privé sont enclins à s'y attendre.

À l'échelle régionale, les répondants des provinces de l'Atlantique sont plus optimistes puisque 60 % d'entre eux s'attendent à conserver leurs protections après la retraite.

Pour les membres de régimes, et plus particulièrement ceux âgés de 55 ans ou plus, les résultats du sondage Sanofi semblent suggérer que la surprise et la déception les attendent alors que leurs rêves d'une douce retraite risquent de s'effondrer devant les dures réalités des coûts des soins de santé après la retraite.

*« À l'heure actuelle, lorsque les employés estiment de quelle somme ils ont besoin pour prendre leur retraite, ils ne tiennent pas compte de leur santé, »* déclare le membre du Conseil consultatif du sondage Sanofi Mark Goldenberg. *« Les gens semblent croire qu'ils disposent de suffisamment pour faire face à leurs obligations quotidiennes, et oublient totalement qu'ils devront peut-être assumer des coûts de soins de santé plus élevés que ceux couverts par les régimes publics... Plusieurs seront surpris lorsqu'ils réaliseront qu'ils ne sont dorénavant plus couverts par leurs régimes d'avantages sociaux. »*

Alors que la vague des baby-boomers se prépare tout juste à prendre sa retraite, le Conseil consultatif du sondage Sanofi suggère aux commanditaires de régimes de se préparer au plus vite à éduquer leurs membres quant aux avantages sociaux auxquels ils auront droit après la retraite. 



## La Cour maintient la retraite obligatoire

La Cour d'appel fédérale a maintenu le principe de la retraite obligatoire.

Dans une décision rendue le 17 juillet 2012, la cour fédérale a renversé les décisions antérieures des cours inférieures et du Tribunal des droits de la personne qui permettaient aux travailleurs à l'emploi d'institutions sous réglementation fédérale de travailler passé l'âge établi de la retraite.

Le cas implique deux pilotes d'Air Canada qui avaient déposé une plainte auprès du Tribunal des droits de la personne protestant la politique de la ligne aérienne qui exige que les pilotes prennent leur retraite à l'âge de 60 ans. (Voir les éditions de décembre 2010 et janvier 2011 du *Courrier de Coughlin* pour l'historique de cette plainte). La poursuite en question questionnait une décision de la Cour suprême du Canada datant de 1990 à l'effet que la retraite obligatoire ne viole pas la Charte des droits de la personne lorsqu'elle « permet la négociation d'ententes mutuellement bénéfiques qui ne seraient autrement pas possibles. »

Bien que toutes les provinces et tous les territoires aient récemment abrogé la retraite obligatoire, la Loi canadienne sur les droits de la personne permet encore à certains employeurs sous juridiction fédérale de mettre fin aux contrats des travailleurs qui atteignent « l'âge normal de la retraite » dans des conditions similaires. Par conséquent, des milliers d'employés sous juridiction fédérale, comme les pilotes d'Air Canada, pourraient se voir forcés de prendre leur retraite lorsqu'ils atteignent un âge spécifique.

Toutefois, les conditions actuelles du marché du travail pourraient l'emporter sur les questions soulevées par certains militants des droits de la personne, organismes du travail et regroupements de personnes âgées qui craignent le retour de l'âge obligatoire de la retraite. Comme une première vague de baby-boomeurs atteindront sous peu les 65 ans et prendront leur retraite, les pénuries de travailleurs qualifiés pourraient présenter un bien plus gros problème. Par conséquent, la pertinence de la décision de 1990 de la Cour suprême sera fort probablement remise en question.

La Cour d'appel fédérale a d'ailleurs reconnu ce fait dans sa plus récente décision.

« ... Les conditions sont peut-être différentes à un point tel que la Cour suprême se voit obligée de se pencher à nouveau sur cette question, » note-t-elle. « Dans ce cas, rien dans la présente décision pourrait l'empêcher de le faire. »

De plus, la section de la Loi sur les droits de la personne qui maintient la retraite obligatoire fut abrogée par un projet de loi omnibus du budget du gouvernement fédéral. Toutefois, les sections pertinentes n'entreront pas en vigueur avant le 15 décembre 2012.

Les pilotes prévoient en appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada. ☹

## Les premiers ministres contre le prolongement de la protection des brevets des médicaments

Les premiers ministres et leaders des territoires du Canada se sont unis pour inciter le gouvernement fédéral à rejeter toute proposition de l'Union économique (UE) européenne qui risquerait de faire augmenter les coûts des médicaments au pays pour satisfaire les dispositions d'un potentiel accord de libre-échange entre le Canada et l'UE.

Selon le premier ministre de la Colombie-Britannique Christy Clark, les premiers ministres du pays ont adressé des lettres au gouvernement fédéral pour s'assurer que la protection des brevets d'invention des médicaments de marque ne soit pas prolongée lors de la signature d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'UE.

La période de protection des brevets des médicaments de marque de l'UE est plus longue que celle du Canada. Plusieurs des plus importants fabricants de produits pharmaceutiques du monde ont un bureau chef en Europe. D'autre part, plusieurs fabricants de médicaments génériques ont un bureau chef au Canada. Selon certains rapports, l'UE aurait demandé, dans le cadre des conditions d'un accord de libre-échange avec le Canada, que la période de protection des brevets des médicaments de marque soit prolongée de cinq ans au Canada.

Cette prolongation viendrait saper les économies réalisées par les provinces suite à leurs récents efforts de réglementation

des prix des médicaments génériques. Selon l'économiste Don Drummond, prolonger la période de protection des brevets des médicaments de marque coûterait 1,2 milliard de dollars de plus par année à l'Ontario seulement. Le département de la santé du Manitoba estime qu'une telle prolongation ferait augmenter les coûts des médicaments dans la province d'au moins 80 millions de dollars par année.

« Les premiers ministres s'inquiètent tous de l'impact que ceci aurait sur les coûts des médicaments pharmaceutiques, » a déclaré le premier ministre Clark. « Tous les premiers ministres ont fait parvenir des lettres au gouvernement fédéral exprimant leurs inquiétudes spécifiques à ce sujet. »

Si la prolongation des brevets est incluse dans l'accord de libre-échange, les commanditaires de régimes pourraient être confrontés à des coûts de médicaments plus élevés et au risque que les médicaments génériques se fassent plus rares que par le passé. ☹



## Selon la cour de la CB, les avantages gratuits ne sont pas un droit

Des travailleurs du secteur public de la Colombie-Britannique n'ont pu obtenir gain de cause et maintenir une couverture gratuite de soins de santé et d'assurance-maladie complémentaire à la retraite.

La décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique met fin à un débat de neuf ans entre les 27 000 membres du Régime de pension de la fonction publique de la Colombie-Britannique (BCPSPP) et la province quant au droit contractuel supposé des membres du régime leur permettant de bénéficier indéfiniment et gratuitement d'avantages sociaux.

Le cas date du 1<sup>er</sup> janvier 2003 alors que le gouvernement provincial modifiait les conditions du régime d'avantages sociaux des membres à la retraite, leur imposant le paiement d'une prime d'assurance-maladie complémentaire. Les modifications apportées en 2003 augmentaient aussi les franchises du régime et limitaient l'âge jusqu'auquel les membres à la retraite pouvaient se prévaloir d'une couverture d'assurance-maladie complémentaire.

Au cœur du litige figurent les divers documents publiés par la province décrivant le programme d'avantages sociaux des retraités. Selon les représentants des retraités, les livrets, pamphlets, lettres et autres communiqués émanant de la province et adressés aux retraités leur promettaient des avantages sociaux gratuits à la retraite. Ils arguent que ces documents incitaient ainsi les gens à se joindre à la fonction publique provinciale et à demeurer avec cet employeur jusqu'à la retraite. Conséquemment, un « contrat unilatéral » fut créé en vertu duquel les employés ont continué à travailler en retour d'une promesse d'avantages sociaux gratuits à la retraite.

Dans son compte rendu, la cour a soutenu que même si de tels documents ont été publiés au sujet des avantages sociaux, ils ne constituent pas une « promesse » car les différents communiqués et livrets ont été remis aux membres bien après leur date d'embauche, généralement tout juste avant la retraite du membre. En ce sens, les documents fournis aux membres du régime par la province ne sont

que des représentations ou descriptions des avantages sociaux et ne constituent donc pas une promesse contractuelle.

Selon la cour de la CB, une *promesse* se veut un engagement unilatéral de faire ou de ne pas faire quelque chose. Les livrets et pamphlets, a déclaré la cour, ne contenaient que des *descriptions* des avantages offerts à cette date et ne contenaient aucune promesse de fournir indéfiniment et gratuitement des avantages sociaux.

L'historique des lois relatives au régime d'avantages sociaux des membres à la retraite vient aussi appuyer la position du gouvernement. En effet, la Loi originale sur le régime d'assurance-maladie de la fonction publique de 1955 stipulait que des primes pouvaient être déduites du salaire des employés et des prestations de retraite des membres et seraient partiellement financées par la province. Cette politique quant aux primes fut maintenue jusqu'en 1978, date à laquelle les primes étaient dorénavant entièrement financées par le gouvernement. En 2003, la province modifiait à nouveau la loi pour introduire la plus récente entente concernant le financement des primes.

Par conséquent, un précédent législatif et administratif en place appuie l'argument à l'effet que la structure de primes du régime d'avantages sociaux des retraités ne fut pas fixée indéfiniment.

Pour les commanditaires et administrateurs de régimes, la décision de la Cour d'appel de la CB vient renforcer deux points clés :

- Les livrets et autres communiqués ne sont que des *représentations* ou *descriptions* des avantages sociaux existants à un certain moment dans le temps; ils ne peuvent remplacer des contrats formels dans lesquels des avantages spécifiques sont *promis* en vertu de conditions spécifiques; et
- Les structures de primes des régimes d'avantages sociaux peuvent être modifiées, à la condition que des dispositions contractuelles ou législatives aient été incluses dans les documents du régime. 🇨🇦



## Les soins de longue durée, une « bombe à retardement »

Selon l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), les soins de longue durée sont une « bombe à retardement » qui risque de dominer dans un proche avenir la politique du Canada en matière de soins de santé.

Tout comme le financement des régimes de pension s'est vu projeté au sommet des priorités en matière de politique sociale, la pénurie d'établissements spécialisés et les coûts associés aux soins de longue durée offerts aux aînés risquent fort de se retrouver au cœur des enjeux politiques au fur et à mesure du vieillissement de la population canadienne et de la demande croissante pour ce type de soins.

« Ceci nous apparaît vraiment comme une bombe à retardement, » déclare le président de l'ACCAP Frank Swedlove. « Nous serons confrontés à une pénurie sévère [dans le domaine des soins de longue durée] au cours des 35 prochaines années alors que les baby-boomers seront à la retraite. »

Selon des prévisions compilées par l'organisme d'assurance, il en coûtera environ 1,2 trillion de dollars pour fournir des soins de longue durée aux baby-boomers vieillissants. Le problème : le financement et les programmes actuels du gouvernement ne couvriront environ que la moitié de ces coûts.

Bien que le manque de prévoyance de la part des gouvernements et autorités en matière de soins de santé soit en partie responsable de l'absence généralisée de mesures préventives pour faire face à cette demande croissante de la part d'une population vieillissante, le déni dont fait preuve la génération des baby-boomers est l'une des principales raisons qui empêchent les soins de longue durée de figurer en tête de l'agenda des priorités de la nation en matière de soins de santé.

Selon Jason Round, chef du soutien à la planification financière de la Banque Royale du Canada, les récents sondages effectués auprès des baby-boomers démontrent que 40 % d'entre eux s'attendent à ce que leur style de vie ne soit pas affecté par leur santé après la retraite.

Selon monsieur Round, « En réalité, ce sera bien pire que cela ».

Les signes avant-coureurs de problèmes en matière de soins de longue durée sont déjà évidents. Par exemple, selon Statistique Canada, bien que le Canadien moyen s'attende présentement à vivre jusqu'à l'âge de 81,4 ans, l'espérance de vie *sans condition invalidante* est de 68,6 ans. En d'autres termes, l'individu moyen peut s'attendre à vivre 12,8 années de sa vie avec une quelconque invalidité.

Et il ne fait aucun doute que la proportion d'aînés malades ou invalides nécessitant des soins de longue durée ou permanents augmentera. Par exemple, selon la Société Alzheimer du Canada, on

estime à 1,1 million le nombre de Canadiens et Canadiennes qui seront atteints de démence en 2035.

« Vos chances de nécessiter des soins de longue durée sont de 20 à 35 %, » déclare le chercheur de l'Institut de recherche en politiques publiques et auteur Michel Grignon. « Compte tenu des niveaux actuels de l'épargne privée, cela signifie que 75 % des individus auront épargné pour rien alors que les autres risquent de se retrouver incapables d'assumer tous les coûts des soins qui leur seront prodigués. »

Ce qui est encore plus inquiétant, de ceux qui reconnaissent qu'ils auront peut-être besoin de soins de longue durée à la vieillesse, la plupart croit que le gouvernement y pourvoira.

« La difficulté réside dans la perception chez les Canadiens et Canadiennes à l'effet que les soins de longue durée qui leur seront prodigués seront couverts par le gouvernement; ce qui ne sera pas le cas, » ajoute le président de l'ACCAP Franck Swedlove. « Les soins de longue durée ne font pas partie de la Loi canadienne sur la santé. Bien que le gouvernement ait mis en place certains programmes pour aider les gens, ils varient d'une province à l'autre et sont typiquement fondés sur le niveau de revenu. Il importe que les Canadiens et Canadiennes comprennent qu'ils seront largement responsables des coûts des soins de longue durée qui leur seront prodigués. »

Et les soins prodigués dans les établissements de longue durée sont loin d'être économiques. Par exemple, selon le Centre d'accès aux soins communautaires de Toronto, le coût d'un lit dans un établissement de la ville qui fournit des soins de base est de 1 600 \$ à 2 200 \$ par mois. Dans un établissement de classe moyenne ou de luxe, ce coût peut atteindre de 3 000 \$ à 4 500 \$ par mois ou plus.

« Il n'est pas rare que des Canadiens et Canadiennes aient à assumer des coûts de soins de santé de 40 000 \$ à 50 000 \$ par année, » déclare Tina Di Vito



de l'Institut de la retraite de la Banque de Montréal. « *Si vous croyez que vous serez appelé à résider dans un type particulier d'établissement de soins de longue durée, les coûts pourraient s'avérer plutôt substantiels.* »

À l'heure actuelle, il semble y avoir trois solutions possibles au dilemme des soins de longue durée, soit :

1. Le développement d'un système de soins de santé universel, similaire aux programmes de revenus de retraite actuels du gouvernement, comme le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti. Toutefois, de tels arrangements auraient un sérieux impact fiscal et nécessiteraient des années de négociations entre le fédéral et les provinces avant d'être introduits. De récents calculs de l'Institut de recherche en politiques publiques suggèrent que les taux d'imposition personnels et corporatifs devront augmenter de 6,4 % pour que les gouvernements puissent soutenir un tel programme de soins de longue durée.
2. Le développement d'un programme d'épargne nationale, similaire au compte d'épargne libre d'impôt, régime enregistré d'épargne-retraite ou régime enregistré d'épargne-études, pour encourager les gens à épargner suffisamment pour aider à couvrir les coûts des soins de longue durée. Bien que ce soit possible, il pourrait s'avérer problématique de convaincre un nombre suffisant d'individus d'épargner des fonds en prévision d'un événement majeur et négatif, comme des soins de longue durée en cas de maladie persistante comme la démence.
3. L'achat d'un contrat individuel d'assurance soins de longue durée. Bien que ce type d'assurance se fasse plutôt rare, il pourrait aider à couvrir le coût des soins de santé non couverts par les régimes privés traditionnels d'assurance soins de santé ou d'assurance-maladie gouvernementaux.

L'assurance soins de longue durée couvre généralement les coûts des services privés qui aident les individus à accomplir les activités de base de la vie au quotidien comme s'habiller, se laver, se nourrir, faire sa toilette, la continence, se coucher ou se lever d'un lit ou d'une chaise, et marcher. Certains contrats prévoient aussi des fonds pour aider à défrayer les coûts des soins en centres d'hébergement, centres de soins palliatifs, garderie pour adultes et autres services similaires. Même si les primes de ces contrats semblent élevées comparativement à celles de l'assurance-vie ou invalidité, l'assurance soins de longue durée individuelle constitue un important dispositif de protection auquel l'assuré aura fort probablement recours.

Pour de plus amples détails au sujet de l'assurance soins de longue durée individuelle, communiquez avec Jackie Moulton, conseillère en services financiers individuels de Coughlin à l'adresse [jmoulton@coughlin.ca](mailto:jmoulton@coughlin.ca).

Même si les soins de longue durée sont le sujet chaud du jour, il est fort à parier qu'ils figureront dans un proche avenir en tête de liste de l'agenda national. 🇨🇦

## Données relatives aux soins de longue durée\*

### Écart entre la qualité et l'espérance de vie



### Personnes âgées vivant dans un établissement de santé

En 2036 :  
750 000

Aujourd'hui :  
300 000

(\* Source : Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et Institut de recherche en politiques publiques, tel que publié par le Globe & Mail.) 🇨🇦

## Flaherty rejette toute mesure additionnelle concernant la solvabilité des fonds de pension

Le ministre des finances Jim Flaherty a rejeté la requête de six entreprises lui demandant d'assouplir les exigences en matière de financement des fonds de pension et d'ainsi leur allouer une plus longue période pour renflouer leurs fonds de pension.

Le rejet par le ministre des finances de la requête de CN, CP, Bell Canada, Postes Canada, MTS Allstream et NAV Canada (aussi connues comme les sociétés G6) demandant le prolongement de la période d'amortissement de cinq à 10 ans pour renflouer leurs fonds de pension survient à la suite des trois précédentes mesures de renflouement que le gouvernement fédéral instituait entre 2006 et 2010.

*« Nous ne prévoyons aucun changement, » a annoncé monsieur Flaherty le 7 août dernier. « En bout de ligne, il s'agit de fonds de pension dont les problèmes devront être réglés entre les employeurs et les employés. Il s'agit d'un problème privé. Un mécanisme d'accommodement pour les régimes de retraite en difficulté est à leur disposition s'ils le désirent. »*

En 2010, le gouvernement fédéral annonçait une série de réformes visant à actualiser les dispositions des régimes de pension à prestations déterminées sous réglementation fédérale. Ces réformes incluaient la prolongation d'un an à trois ans de la période de calcul de solvabilité des fonds de pension, modérant ainsi l'impact des fluctuations importantes des marchés boursiers sur les ratios de solvabilité des régimes. De plus, les exigences en matière d'exonération de cotisations et de gestion des investissements avaient été resserrées. (Voir l'édition de janvier 2010 et de juin 2010 du *Courrier de Coughlin* pour l'historique de ces réformes). Cependant, le gouvernement fédéral octroyait à Air Canada un prolongement du délai au cours duquel l'entreprise devait satisfaire les exigences de solvabilité de son fonds de pension, lui octroyant une période de report des cotisations de deux ans et lui permettant d'obtenir de nouvelles sources de financement. (Voir l'édition de juillet 2009 du *Courrier de Coughlin* pour de plus amples détails à ce sujet.)

La réponse négative de monsieur Flaherty à la requête des sociétés G6 fut sévèrement condamnée par certains conseillers en fonds de pension et actuaire, qui ont cité les prolongations accordées pour renflouer les fonds de pension aux États-Unis et dans certains pays européens. Le Royaume-Uni étudie présentement des mesures similaires.



*Photo : le ministre fédéral des Finances Jim Flaherty.*

Cependant, les supporteurs de la position du ministre des finances rétorquent que les lois canadiennes plus strictes ont permis au pays d'éviter une crise fiscale majeure similaire à celles qui affectent les États-Unis et l'Europe depuis 2008.


Comme les rendements du marché obligataire sont à leurs plus bas niveaux, les fonds de pension de partout à travers le monde sont confrontés à des contraintes sévères alors que leur mode de financement traditionnel, soit les obligations à long terme des gouvernements et les obligations corporatives administrées de façon conservatrice, offrent généralement des rendements nets de moins de 1 %. En effet, la source traditionnelle de flux de trésorerie des fonds de pension se tarit peu à peu.

Les experts s'entendent pour déclarer que la situation en matière de solvabilité des fonds de pension continuera de se détériorer, à moins que les taux d'intérêt n'augmentent dans un avenir très rapproché. Selon le directeur financier d'Air Canada Michael Rousseau, un retour des taux d'intérêt à des niveaux de 1,5 % à 2,0 % effacerait le déficit de 3 milliards de dollars du fonds de pension de la ligne aérienne.

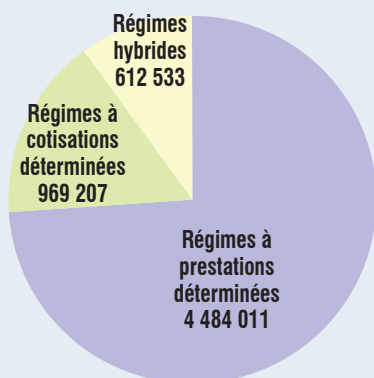
Toutefois, les chances qu'une telle éventualité survienne sous peu sont plutôt minces. Alors que l'Europe est en pleine récession et que la reprise économique est plutôt faible aux États-Unis, les banques centrales risquent fort de continuer à stimuler l'économie par le biais de politiques de taux d'intérêt faibles.

De même, des considérations politiques entrent aussi en ligne de compte dans les décisions de renflouement des déficits, déclare Jacques Lafrance, président de l'Institut canadien des actuaires.

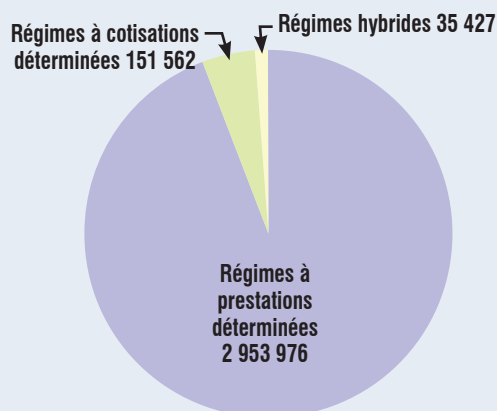
*« En bout de ligne, il s'agit d'une décision politique, » note-t-il. « Si vous êtes un politicien et que vous autorisez d'autres mesures, vous augmentez le risque qu'une entreprise fasse faillite et que des retraités se présentent à votre porte en se plaignant qu'ils subiront des coupures de leurs prestations. »*

Alors que des indicateurs clés comme l'indice de solvabilité des fonds de pension de Mercer qui stagne à un niveau de 77 % en date du 30 juin (une baisse de 5 % depuis le 31 mars), il est clair que malgré les pressions de certains des plus importants commanditaires de régimes au pays, les problèmes de solvabilité ne seront pas résolus d'ici peu. 

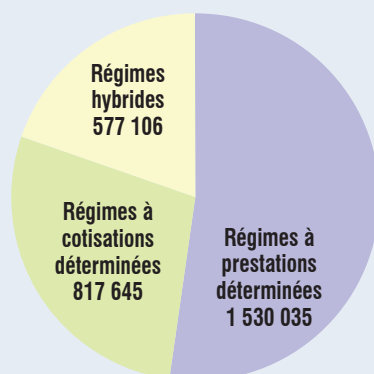
## Faits saillants concernant la participation 2010 aux régimes de pension\*



Participation totale, tous les secteurs : 6 065 751



Participation totale, secteur public : 3 140 965



Participation totale, secteur privé : 2 924 786

\*(Source : Statistique Canada : Participation aux régimes de pension, par secteur et type de régimes en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Publié le 25 mai 2012)

## Les assureurs abandonnent l'assurance permanente et d'autres produits

Les compagnies d'assurances du Canada abandonnent les contrats individuels d'assurance permanente alors qu'elles tentent de s'adapter à un nouvel environnement de taux d'intérêt historiquement bas et de marchés boursiers stagnants.

À ce jour, RBC Assurances, Standard life, Transamerica et Assomption Vie ont toutes annoncé l'abandon de certains produits autrefois populaires comme l'assurance-vie universelle, l'assurance-vie temporaire 100 et l'assurance en cas de maladies graves.

Les contrats d'assurance-vie permanente promettent de verser un montant garanti au décès de l'assuré ou en cas de maladie. Le fait de s'engager à verser une importante somme à une date ultérieure inconnue exige que l'assureur dispose d'une importante réserve d'argent comptant. Financer de telles obligations par le biais d'investissements à revenu fixe est de plus en plus difficile alors que les taux d'intérêts demeurent à des niveaux historiquement bas. De même, depuis l'effondrement de 2008, les marchés boursiers sont de plus en plus volatiles, ce qui ajoute considérablement à l'incertitude quant aux stratégies d'investissement à long terme des assureurs. Sans compter que l'industrie de l'assurance-vie est de plus en plus soumise aux pressions des organismes de réglementation qui les poussent à augmenter leurs réserves pour protéger les assurés de tout choc boursier futur.

Face à des mécanismes traditionnels de financement de moins en moins fiables, les compagnies d'assurance-vie ont graduellement augmenté les taux de primes des produits à prestations garanties pour faire face à leurs obligations fiduciaires.

Les produits individuels d'assurance abandonnés sont les suivants :

### RBC Assurance

Temporaire 100;

RBC assurance-vie universelle;

Assurance soins de longue durée;

Rétablissement d'une maladie grave Temporaire 100;

Rétablissement d'une maladie grave Temporaire 75 Acquittée 65;

Rétablissement d'une maladie grave Temporaire – Remboursement des primes au rachat.

### Standard Life

Fonds distincts Idéal;

Tous les contrats individuels d'assurance-vie universelle, temporaire, vie entière et maladies graves.

### Assomption Vie

Vie universelle Odyssee;

Vie entière;

Vie entière junior;

Assurance-vie temporaire T-10;

Assurance-vie garantie.

### Transamerica

GRV Cinq à vie;

FPG imaxx et fonds PTT.

Bien qu'aucun nouveau contrat de ce type ne puisse être vendu, les contrats en circulation seront maintenus par leurs assureurs respectifs.

Pour de plus amples détails au sujet de l'assurance-vie individuelle, communiquez avec Jackie Moulton, conseillère en services financiers individuels de Coughlin à l'adresse [jmoulton@coughlin.ca](mailto:jmoulton@coughlin.ca). Pour de plus amples détails au sujet des fonds distincts et autres produits d'épargne et d'investissement, communiquez avec Richard Séguin, conseiller en services financiers individuels de Coughlin à l'adresse [rseguin@coughlin.ca](mailto:rseguin@coughlin.ca).



## En bref

- Un sondage de marketing Léger effectué par la Banque de Montréal indique que 27 % des Canadiens et Canadiennes âgés de 18 à 34 ans n'ont pas encore commencé à épargner en vue de la retraite. Toutefois, 25 % des 1 000 jeunes adultes répondants ont déclaré qu'ils prévoient prendre une retraite précoce. « *Il existe une nette dichotomie entre la façon dont les jeunes gens voient la retraite et ce qu'ils font réellement pour s'y préparer,* » déclare l'Institut de la retraite de la Banque de Montréal.
- La valeur des régimes de retraite commandités par les employeurs totalisait plus de 1,1 trillion de dollars à la fin décembre 2011, selon un rapport de Statistique Canada, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente.
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) ont été augmentées de 0,9 % à 544,98 \$ par mois.
- Le Groupe Katz, propriétaire des Pharmacies Rexall, a acquis ClaimSecure, la firme de gestion de programmes d'avantages sociaux et de traitement en ligne des demandes de règlements de soins de santé et de soins dentaires. ClaimSecure traite annuellement plus de 10 millions de demandes de règlements de soins de santé et de soins dentaires.
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a augmenté le déboursé maximal de 963 \$ à 992 \$. Le taux de la quote-part demeure inchangé à 32 %. De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la RAMQ augmentera la couverture pour les produits de désaccoutumance au tabac à 725 \$ par année.
- Selon une étude de Green Shield Canada, la règle du 80-20 s'appliquerait aussi aux coûts des médicaments. Un rapport publié par l'assureur indique que 20 % des demandes de remboursement de frais de médicaments, soient les plus onéreuses, représentent 75 % du total des coûts. De plus, seulement 5 % des membres de régimes d'assurance-médicaments soumettent à eux seuls 43 % de toutes les demandes de remboursement. L'hypertension, l'hypercholestérolémie, la dépression et les maladies du système digestif sont les conditions dominantes traitées chez ce groupe.
- Selon Statistique Canada, le Canadien moyen gagne présentement 896,63 \$ par semaine (ou 46 624,76 \$ par année), soit une augmentation de 3,1 % par rapport à l'an dernier.
- Selon le Conference Board du Canada, il en coûte aux employeurs 3 396 \$ en perte de productivité, absentéisme, assurance et autres coûts connexes pour chaque fumeur. Les fumeurs représentent 17 % de la population en général en 2010, comparativement à 25 % en 1999.
- Un sondage effectué dans 10 villes différentes auprès de 2 500 Américains suggère que, à l'inverse des Canadiens, l'Américain moyen n'hésiterait pas à se départir de son régime d'avantages sociaux pour de plus longues vacances. Selon le sondage effectué par Inspirato, la moitié des répondants sacrifierait des avantages pour des vacances additionnelles. Autres choses dont ils n'hésiteraient pas à se départir : un bureau privé (25 % des répondants); un bonus (17 %); et des promotions (11 %). Les répondants proviennent des villes d'Atlanta, Boston, Chicago, Dallas, Houston, Los Angeles, New York, Philadelphie, San Francisco et Washington, DC.
- Les retraités britanniques qui résident au Canada ont soumis une pétition au gouvernement britannique l'enjoignant d'indexer les prestations de retraite de ses sujets vivant à l'étranger. En vertu des lois actuelles, les prestations de retraite versées par le gouvernement britannique à des individus vivant dans 120 pays, incluant le Canada, ne sont pas indexées. Cependant, grâce à des traités spéciaux, ces prestations sont indexées si le bénéficiaire vit aux États-Unis, en Espagne ou dans d'autres pays. À date, 21 000 signatures ont été recueillies. Il appert que le Canada compte plus de 155 000 ressortissants britanniques.
- L'état de l'Arizona en a appelé auprès de la Cour suprême des États-Unis d'une interdiction de fournir de l'assurance-maladie au partenaire du même sexe d'un employé de l'état. L'état soutient qu'il devrait lui être permis d'interdire la fourniture d'avantages sociaux dans de telles conditions parce que ceci « *lui permet de faire valoir son intérêt dans la promotion du mariage.* » Des cours inférieures arguent que l'état ne peut offrir des avantages sociaux de telle sorte qu'il ferait preuve de discrimination à l'égard de certains groupes en particulier.
- La pénurie mondiale de travailleurs moyennement et hautement qualifiés devrait se chiffrer à environ 85 millions d'ici 2020, selon un rapport du McKinsey Global Institute. Une approche radicale pour accélérer l'éducation et la formation chez les travailleurs moins qualifiés s'avère nécessaire pour combler ce vide, déclare l'institut. La main-d'œuvre globale totale devrait atteindre les 3,5 milliards d'ici 2030.
- Le Canada n'est pas le seul pays confronté à un déficit de plus en plus important de ses fonds de pension. Le *Centre for International Social Security Studies* de la Chine déclare que les déficits non financés des fonds de pension du pays s'élèvent à l'équivalent de 348 milliards de dollars américains. Le nombre de retraités en Chine devrait tripler à 323 millions de personnes, soit 23 % de la population, d'ici 2050.
- Lorsqu'il est question de liberté économique, le Canada se classe au sixième rang de 141 pays, selon l'Institut Fraser. Dans une étude portant sur 42 caractéristiques différentes, incluant l'ampleur du gouvernement, la structure juridique, les droits à la propriété, l'accès à des fonds « propres », la liberté de faire affaire à l'échelle internationale et la réglementation du crédit, le Canada se classe mieux que la majorité des pays, incluant les États-Unis et la Grande-Bretagne. Les dix meilleurs pays au monde sont : Hong Kong; Singapour; Nouvelle-Zélande; Suisse; Australie; Canada; Chili; Grande-Bretagne; île Maurice; et les États-Unis.
- Les huit pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dont le revenu imposable par rapport au produit intérieur brut est le plus élevé : Danemark, 48,2 %; Suède, 46,4 %; Italie 43,5 %; Belgique, 43,2 %; Finlande, 43,1 %; Autriche, 42,8 %; France, 41,9%; Norvège, 41,0 %. Le Canada se classe au 20<sup>ième</sup> rang des 35 pays membres de l'OCDE avec 31,1 %.

**Le Courier de Coughlin est publié par Coughlin & associés ltée**

**Conseil d'administration :** Brian Bockstael, Kirby Watson, Mark Hogan, Brent Moore, Ken Kaitola, Michel Quenneville & Brett Becker

**Rédacteur :** David Whitbread **Graphiste :** Victor Lima